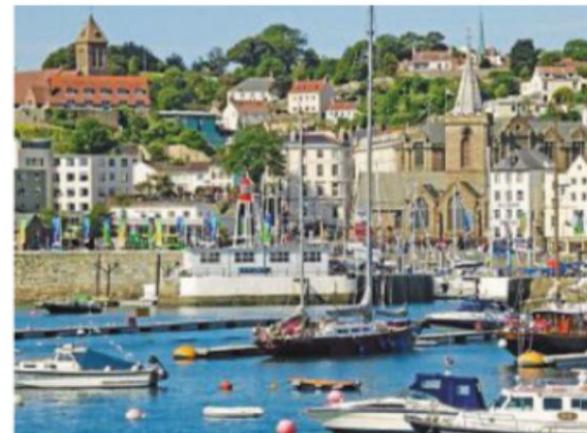


Les îles anglo-normandes restent interdites aux plaisanciers français

Vous rêviez d'une escapade dépayssante à quelques kilomètres dans les îles anglo-normandes ? Hélas, les restrictions aux frontières en raison du coronavirus sont toujours d'actualité, malgré les premiers rayons printaniers. C'est en substance ce que rappellent fermement les autorités du bailliage de Guernesey, par voie de communiqué : « **Le mouillage, les ports de plaisance et les plages de toutes les îles du bailliage sont fermés à tous les navires battant pavillon extérieur aux îles. Seuls les voyages essentiels sont autorisés.** »

Un isolement de quatorze jours est imposé à tous les arrivants, qui doivent également présenter une attestation de voyage impérieux. « **Le non-respect de ces exigences constitue une infraction pénale** », est-il encore rappelé.

En cas d'urgence sanitaire au large du bailliage, il est toutefois possible de contacter Guernsey VTS sur le canal 12 de la VHF, ou Alderney port control (canal 74). Un emplacement dédié à l'isolement sera alors attribué, mais « **aucun membre d'équipage ne sera autorisé à terre** ».



Le bailliage de Guernesey reste fermé à tous les plaisanciers extérieurs en raison de l'épidémie de coronavirus.

| PHOTO : ARCHIVES OUEST-FRANCE